

30

S.C.P. D'AVO
A. GOUNEL - M. LIZET
S. PUJO
35, rue Blatin
10000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04 73 35 52 52
Fax 04 73 35 52 02

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité

☐ Madame

☒ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : MASSENA

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : PIERRE

Vos date et lieu de naissance : 2 0 0 4 1 9 6 6

à JINJA, OUGANDA

Votre profession : Sapeur-Pompier

Votre adresse : 23 RUE CLAUDE MONET

Complément d'adresse : RÉSIDENCE DES 3 FORÊTS, BÂT C3

Code postal 17 8 3 8 0 Commune : BOUGIVAL

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : FILS

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un

certificat faisant état de faits matériellement inexacts »

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'atteste que depuis décembre 2024, je ne peux plus accéder au domicile de ma mère,

madame MASSENA Elisabeth, car le portail situé au 12 boulevard Thermal à Clermont-Ferrand n'a plus

de digicode, celui-ci ayant été supprimé par Monsieur Bonnard, son voisin, début décembre 2024.

Depuis, ce portail ne peut être ouvert que par une télécommande que je n'ai pas.

Si je dois me rendre au domicile de ma mère, je dois d'abord l'appeler sur son portable afin qu'elle sorte

de son domicile et actionne sa télécommande pour m'ouvrir.

Ma mère souffrant de problèmes de motricité depuis plusieurs années doit aussi, à chaque fois qu'elle

rentre et sort de chez elle, ouvrir et fermer avec une clé un premier portail délimitant l'allée commune. Ce

portail avec ouverture manuelle n'a plus de poignée car celle-ci a été supprimée arbitrairement par

Monsieur Bonnard : il a justifié ceci par des nuisances sonores une nuit de vent durant laquelle le portail

faisait du bruit car il était mal fermé.

Au vu de ces difficultés rencontrées au quotidien, j'atteste aussi que ma soeur, Odile MASSENA ROBIN

soutien notre mère dans les démarches à mener pour faire valoir ses droits en lien avec l'accès de son

terrain au boulevard Thermal en passant par l'allée commune.

Pièce à joindre

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : MASSENA, Pierre

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : BOUGIVAL

Le 12.15.01 512.02.51

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.